



santé
famille
retraite
services

Santé publique Santé au travail Plan Santé Sécurité au travail en Agriculture



CES
Conférence Santé
et activité
5 novembre 2009

L'état veut mener une politique de santé plus volontariste

- ♦ **il s'engage sur des objectifs de santé**
- ♦ **Il organise la santé publique**



LOI DE SANTE PUBLIQUE

Elaboration d'une politique de santé publique (construire et évaluer) → impacts en santé sécurité au travail

- **Loi d'orientation de santé publique**
 - **4 objectifs en SST : AT routiers mortels, TMS, bruit, agents cancérrogènes**
- **Plan national de lutte contre le cancer**
 - **Mesure 5 renforcer la lutte contre les cancers professionnels**
- **Plan national santé environnement**
 - **2° objectif prévenir les pathologies d'origine environnementale notamment les cancers**
- **Plan santé travail 2005-2009**

- Organisation d'une veille scientifique renforcée
- Évaluation des expositions professionnelles aux substances préoccupantes
- Évaluation des risques sanitaires des produits chimiques (en lien avec Europe)
- Amélioration de la surveillance des travailleurs (mise en place de cohortes)
- Renforcement de l'efficacité du contrôle du respect de la réglementation
- Promotion de la culture de prévention en entreprise

Les plans stratégiques pluriannuels

- **Cibles essentielles**

- Risques liés aux expositions aux produits chimiques,
- Risques liés aux nuisances sonores
- Pathologies liées aux contraintes articulaires et posturales
- Pathologies à effets retardés et notamment les cancers
- Addictions
- Risque routier
- Risques psychosociaux

- **Instruments nationaux d'intervention**

- AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), mission d'expertise scientifique en santé au travail),
- InVS (Institut de veille sanitaire), mission de surveillance sanitaire, détection, d'alerte et de recommandation pour maîtrise et prévention des risques entre autres professionnels.

Objectifs quantifiés (Loi santé publique – Plan Santé travail)

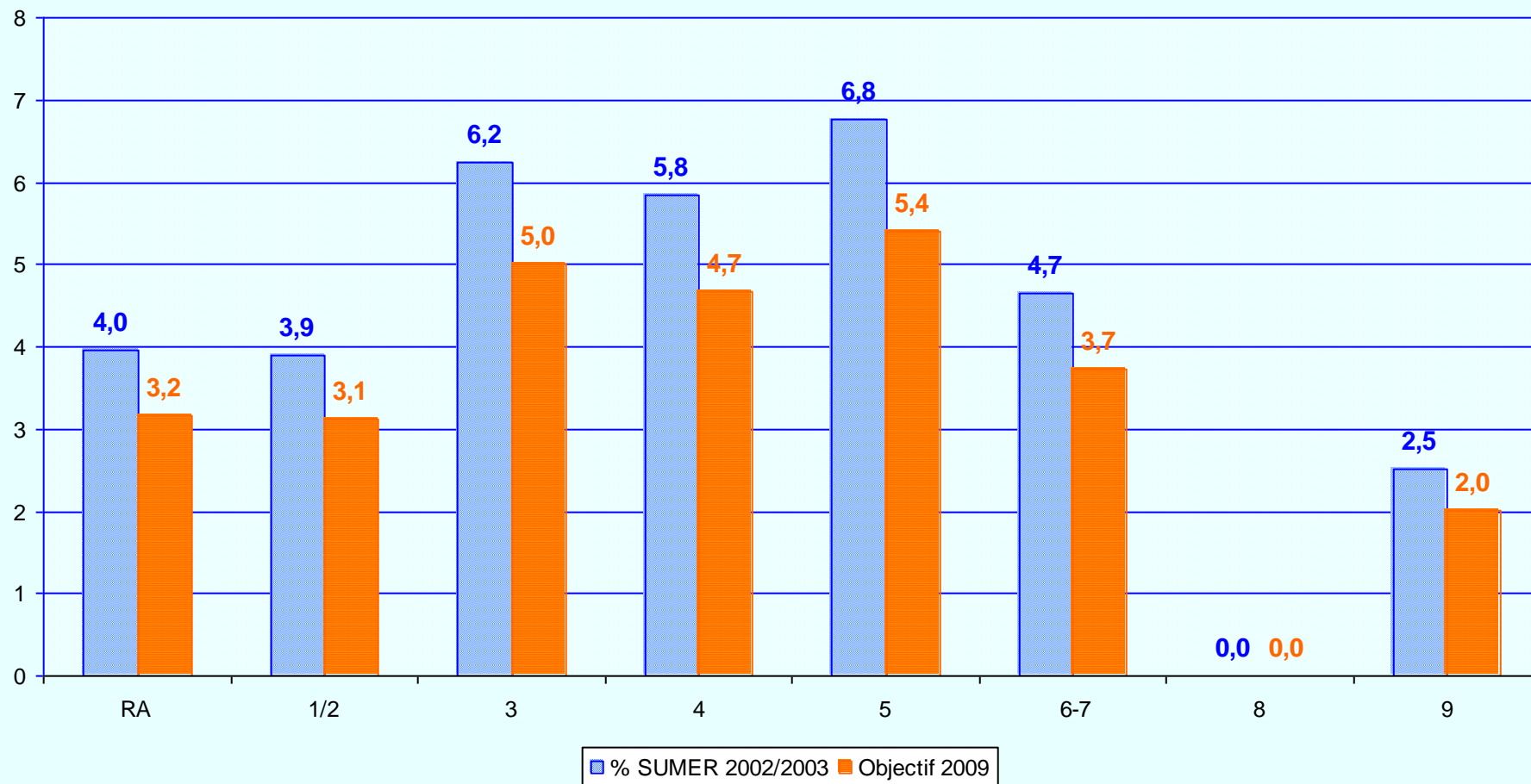
OBJECTIF	OBJECTIF PREALABLE	INDICATEURS
1. Réduire le nombre d'accidents routiers mortels liés au travail.	Améliorer la qualité des dispositifs de prévention Encourager les négociations de branche	Nombre d'accidents routiers mortels par branche
2. Réduire de 20 % le nombre de travailleurs soumis à des contraintes articulaires > 20 heures par semaine		Nombre de travailleurs exposés à des contraintes articulaires > 20 heures par semaine.
3. Réduire le nombre de travailleurs soumis à un niveau de bruit > 85 dB(a) > 20 heures par semaine sans EPI		Nombre de travailleurs soumis à un niveau de bruit > 85 dB(a) > 20 heures par semaine.
4. Réduire les effets sur la santé des travailleurs des expositions aux agents cancérogènes (cat. 1 et 2) par la diminution des niveaux d'exposition.	Evaluer la faisabilité de l'identification des cancers d'origine professionnelle Systématiser la surveillance épidémiologique Développer la connaissance des dangers des substances.	Nb de cancers d'origine prof. identifiés à partir des registres généraux du cancer. % de personnes exposées par branche et type de substance. Nb de dossiers d'évaluation des risques associés aux substances chimiques

Objectifs quantifiés (Loi santé publique – Plan Santé travail)

OBJECTIF	OBJECTIF PREALABLE	INDICATEURS
5. Diminuer les accidents du travail avec incapacité permanente (partielle ou totale).	Etat des lieux des données existantes en matière d'AT/MP.	Taux de fréquence des accidents du travail avec incapacité permanente (partielle ou totale)
6. Améliorer l'effectivité des démarches d'évaluation des risques dans les entreprises 7. Renforcer la coordination des différents acteurs de la prévention en matière d'information dans les entreprises.	Evaluer l'efficacité des contrôles de l'inspection du travail portant sur la démarche d'évaluation des risques dans les entreprises	Impact des visites d'inspection sur la conformité des démarches d'évaluation des risques dans les entreprises. Part des actions coordonnées dans l'ensemble des actions d'information sur la santé et la sécurité au travail menées auprès des entreprises.
8. Réduire de 20 % à horizon 2009 le nombre de TMS déclarés.	Améliorer la surveillance des TMS d'origine professionnelle.	Nombre annuel de TMS déclarés.

Impacts SST

Pourcentage de salariés exposés => 20H/semaine au bruit => 85 dB sans EPI*



Ce % est estimé à partir des résultats généraux portant sur l'absence de mise à disposition de protections auditives



santé
famille
retraite
services

PLAN SANTÉ-SECURITE AU TRAVAIL EN AGRICULTURE 2006-2010



CES
Conférence Santé
et activité
5 novembre 2009

- Une organisation originale
 - La santé au travail est confiée à la MSA
 - Avec la Prévention des risques professionnels
 - La SST concerne les salariés et les exploitants
 - Un réseau de 350 médecins du travail et 270 conseillers en prévention
- Un guichet unique pour une pluridisciplinarité élargie
 - Service d'action sanitaire et social
 - Contrôle médical

Un plan SST qui engage fortement deux métiers conseillers en prévention et médecins du travail

- **L'ensemble** de l'activité de la Santé au Travail et de l'activité de la PRP **contribue à la SST**
- **Une connaissance des risques renforcée** : croisement d'une approche risque avéré (Stat. AT-MP) de la PRP et risque émergent ou non déclaré ou différé (approche ST)
- **Intervention en entreprise** : combinaison des approches individuelle et collective

Des indicateurs de risques

Un plan qui s'appuie sur la connaissance des AT-MP, des expositions en agriculture et des risques émergents ou potentiels :

- **Statistiques AT-MP de la MSA**
- **Enquête Sumer pour l'agriculture**
- **Veille sur les risques émergents.**

Les dispositifs de santé publique

Un plan qui prend en compte les priorités de Santé Publique définies par l'Etat

- **Loi d'orientation de Santé Publique**
- **Plan Cancer**
- **Plan National Santé-Environnement**
- **Plan Santé-Travail**

Les orientations

Un plan SST qui cible et combine **des objectifs** et **des actions** en fonction de **trois orientations** :

- **Les populations** les plus fragiles : Saisonniers, Jeunes en formations, Travailleurs vieillissants et les Nouveaux installés
- **Les risques** « transversaux » : Risque chimique, Risque Biologique, Risque respiratoire, Risque routier, Risque machines, Risques Psycho-sociaux et AT graves
- **Les secteurs d'activité** les plus à risque : Paysagistes, Elevage Bovins, Polyculture Elevage, Maraîchage, Viti-vini, Coop laitières (avec une prise en compte des TMS dans ces secteurs)

Un socle commun

8 objectifs prioritaires à décliner dans le cadre de la COG 2006-2010 signée avec l'Etat.

- pour **densifier** l'action
- pour **homogénéiser** l'offre de service
- pour **harmoniser** les pratiques.

-Les objectifs : Jeunes en formation, Saisonniers, Nouveaux installés, Risque Routier, Risque chimique, Paysagiste, Elevage Bovins et une filière parmi Polyculture, Maraîchage et Viti-vini

Les MSA adhèrent **au moins à 6 objectifs** sur les 8 proposés dans le socle commun.

- Evaluation du plan actuel en cours
- Un constat « une réduction des priorités » nécessaire
- Prise en compte des
 - Orientations du second plan santé travail : Pénibilité, TMS, Risque psycho-social et CMR
 - Orientations du second PNSE : Réduction des expositions aux CMR en milieu de travail
 - Orientations du second plan cancer : Prévention des cancers professionnels (information, formation, réduction des expositions, statistiques..)